



CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 19 février 2015  
-----

**PROCES-VERBAL**

**Étaient présents :**

Djoudé MERABET, Maire, Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL, Adjoints, Annick LAÏCHOUR, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Kamel LAHSINAT, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, Frédéric MAILLET, Mehdi KAÏM, Pierre WEINMANN, Clément DOLPHENS, Micheline CARRÉ, Isabelle GILBERT, Jean-Christophe PERRIN, Nicolas GOURY, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés (avec pouvoir) :**

Sylvia CALMES, Claire YOUINOÛ, David CAMPSERVEUX, Nicolas BAY, Gwenaëlle LELARGUE.

**Étaient absents :**

Bernard GIRARD : aux points 14B, 14C, 14D, 17

Isabelle TEURQUETY : aux points 14B, 15

Joëlle DOUBET : au point 17

□□□

**1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 DECEMBRE 2014**

Le procès verbal de la séance du 30 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## **2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Bernard GIRARD est désigné en qualité de Secrétaire de Séance, à l'unanimité.

## **3A – COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée le 28 mars 2014.

### **✓ TARIFS MUNICIPAUX 2015 – PRESTATIONS OU PRETS DE MATERIELS**

Il est décidé pour l'année 2015, d'actualiser de 0,5% le montant des prestations ou des prêts de matériels effectués par les services techniques municipaux.

#### Matériel courant :

(tables, chaises, tribunes, barrières, panneaux de signalisation, panneaux d'exposition et tout matériel dont la manipulation ne requiert pas de précautions particulières) – jusqu'à 50 éléments	113,18 €.
au-delà de 50 éléments (hors manutention et transport)	139,02 €.

#### Prestation de service – Intervention du personnel.

Prestations de service (Vin d'Honneur, personnel de service, affichage dans les caissons lumineux, heures de nuit ou de dimanches et jours fériés) (trois personnes)	136,24 €.
Intervention de personnel ouvrier (une personne)	25,78 €.
Intervention d'un véhicule et de son chauffeur – P.L.	49,54 €.
Intervention d'un véhicule et de son chauffeur – V.L.	39,15 €.
Intervention de la balayeuse et de son chauffeur	67,74 €.
Garage – intervention du mécanicien	35,19 €.

#### Prêt de matériel lourd :

Matériel lourd (gradins, podium et tout matériel qui, pour des raisons de sécurité doit être installé sous la responsabilité de la Ville) - Forfait	469,78 €.
---	-----------

#### Banderoles :

Pose et dépose de banderole avec intervention d'une nacelle élévatrice pour 1 banderole	200,39 €.
---	-----------

#### Mise à disposition de plantes vertes :

1 chargement (environ 15 grandes plantes et 35 petites)	112,33 €.
2 chargements (environ 30 grandes plantes et 50 petites)	224,55 €.

### ✓ TARIFS MUNICIPAUX 2015 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – STATIONNEMENT DES TAXIS

La redevance de stationnement des taxis est fixée pour l'ensemble de l'année civile 2015 à 80,90€ par véhicule.

### ✓ TARIFS MUNICIPAUX 2015 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROITS DE PLACE

Les droits de place pour les marchés sont fixés comme suit, pour l'année 2015 :

#### Marché République :

- Commerçants abonnés : **1,09 €** le mètre linéaire de façade marchande
- Commerçants non abonnés : **1,40 €** le mètre linéaire de façade marchande

#### Marché Place Lécallier :

- Commerçants abonnés : **0,83 €** le mètre linéaire de façade marchande
- Commerçants non abonnés : **1,07 €** le mètre linéaire de façade marchande

Les redevances du marché sont fixées comme suit, pour l'année 2015 :

- Droit de raccordement électrique, par prise et par séance : **2,71 €**
- Redevance d'animation et de publicité, par commerçant et par séance : **0,94 €**
- Redevance par surveillance de parking par commerçant et par séance : **0,46 €**

Les tarifs des Foires sont fixés comme suit, pour l'année 2015 :

- Le m<sup>2</sup> de façade : **3,98 €**
- Le m<sup>2</sup> de profondeur supplémentaire : **0,99 €**

Voiture foraine pour l'ensemble de la foire : **15,37 €**

Les tarifs de la braderie sont fixés comme suit, pour l'année 2015 :

- Le mètre linéaire sur 2 m de profondeur : **9,33 €**
- Location de chalet :
  - la journée : **110 €**
  - les 2 jours : **190 €**

Les tarifs de vente au déballage (foire à tout, vide-grenier), de commerces ambulants ou sédentaires accompagnant diverses manifestations ponctuelles, sont fixés comme suit pour l'année 2015 :

- Organisation de vente au déballage : **0,93€** le mètre linéaire par jour
- Commerces ambulants lors de manifestations : **21,70€** le mètre linéaire par jour
- Extension ponctuelle de terrasses de commerces sédentaires lors de manifestations : **21,70€** le mètre linéaire par jour

## ✓ TARIFS MUNICIPAUX 2015 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROITS DE TROTTOIR

La redevance d'occupation de trottoirs est fixée pour l'ensemble de l'année civile 2015. L'année n'est fractionnable qu'en périodes de 6 mois.

Les rues sont classées selon 3 catégories :

### 1<sup>ère</sup> catégorie :

- ✓ rue des Martyrs,
- ✓ rue de la République, du Carrefour du Coq jusqu'à la rue Boucher de Perthes,
- ✓ rue Guynemer,
- ✓ rue du Neubourg, du carrefour Mitterrand jusqu'à la rue Devé,
- ✓ Cours Carnot, du carrefour Mitterrand jusqu'à la rue du 11 novembre,
- ✓ rue Jean Jaurès, de la rue des Martyrs jusqu'à la rue P. Renaudel,
- ✓ rue Théodore Chennevière,
- ✓ rue du Président Roosevelt,
- ✓ rue Pierre Brossolette,
- ✓ rue Poulain,
- ✓ rue de la Paix,
- ✓ rue de Roanne,
- ✓ Place du Général Leclerc,
- ✓ Place Général Giraud,
- ✓ rue Charles Mouchel,
- ✓ place François Mitterrand,
- ✓ rue de Verdun,
- ✓ rue Paul Fraenckel,

### 2<sup>ème</sup> catégorie :

- ✓ rue Saint-Jacques,
- ✓ rue Général de Gaulle,
- ✓ rue Jean Jaurès, de la rue Renaudel au Pont Jean Jaurès,
- ✓ rue du Neubourg, de la rue Devé à la rue du Tapis Vert,
- ✓ rue Henry,
- ✓ rue Boucher de Perthes,
- ✓ rue de la République, de la rue Boucher de Perthes à la rue de Rouen,
- ✓ rue Guynemer, de la rue Henry à la Seine,
- ✓ rue Angelbert Quesney,
- ✓ rue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- ✓ rue Jean Gaument,
- ✓ rue Théodore Chennevière, entre la rue C. Randoing et la rue Poussin.

### 3<sup>ème</sup> catégorie :

- ✓ Cours Gambetta,
- ✓ rue du Marché,
- ✓ rue Proud'hon,
- ✓ rue Lefort,
- ✓ Place de la République, et toutes Voies ou portions de voies non désignées ci-dessus.

L'installation devra laisser un passage minimum de 1 m 50 à partir de la bordure du caniveau.

Fixation des tarifs 2015 :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : **22,40€** par m<sup>2</sup> et par an
- 2<sup>ème</sup> catégorie : **15,89 €** par m<sup>2</sup> et par an
- 3<sup>ème</sup> catégorie : **7,96 €** par m<sup>2</sup> et par an.

La redevance d'occupation du Domaine Public, pour les espaces clos et couverts, est fixée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à **56,72 €** par m<sup>2</sup> et par an.

Une redevance minimale de **5 €**, correspondant au montant minimum d'émission de titres de recettes, est instituée.

### ✓ TARIFS MUNICIPAUX 2015 – CIMETIERES COMMUNAUX

Les tarifs du Dépositaire sont fixés comme suit :

- **15,30 €** - 1<sup>er</sup> jour
- **3,90 €** - chacun des jours suivants

Les diverses taxes sont fixées comme suit :

- Taxe de dispersion de cendres au jardin du souvenir – **45,80 €**
- Taxe d'inhumation (en concession – urne en concession ou scellée sur une concession – urne en columbarium) – **58,15 €**
- Taxe de superposition (pour les concessions nouvelles accordées après le 28/02/1997) – **76,20 €**

Les tarifs d'ouverture ou de renouvellement de concession sont fixés comme suit :

**ENFANT** - (1 m<sup>2</sup>)

*au dessus de 14 ans concession adulte*

- 15 ans – **37,30 €**
- 30 ans – **86,40 €**

**ADULTE** – (2,5 m<sup>2</sup>)

- 15 ans – **113,10 €**
- 30 ans – **260,30 €**

Les tarifs des cases de columbarium sont fixés comme suit :

- 1 case concédée d'une durée de 15 ans, pour 2 urnes (avec la fourniture d'une plaque d'identification en granit non gravée) – **391,45 €**
- Renouvellement 15 ans pour une case concédée pour 2 urnes – **255,90 €**
- Renouvellement 15 ans pour les cases qui ont été concédées pour 1 urne – **128 €**

La vacation de Police Nationale est fixée comme suit :

- Vacation – 21,00 €

✓ **IMMEUBLES RUE POULAIN – BIENS PORTES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE – ASSIGNATION EN REFERE – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Est désignée pour défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire devant le tribunal de Grande Instance de Rouen Mademoiselle Dany DA COSTA, Directrice Générale Adjointe des services de la Mairie d'Elbeuf sur Seine.

✓ **CONTRACTER UN EMPRUNT**

La Ville a décidé de contracter deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie, l'un d'un montant de 800 000€, le second d'un montant de 1 000 000€, d'une durée de 180 mois.

✓ **MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES D'AVANCES DES AFFAIRES CULTURELLES**

L'article 5 de l'arrêté de constitution de la régie de recettes d'avances des affaires culturelles est modifié comme suit : un montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500€. Les autres articles restent inchangés.

✓ **MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES AFFAIRES CULTURELLES**

L'article 1 de la décision 12 CM 63 est modifié comme suit : la régie de recettes des affaires culturelles encaisse les produits suivants :

- billetterie spectacles
- cartes Reg'Arts
- inscriptions à l'atelier d'arts plastiques

Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- espèces
- chèque bancaire
- chèque « Pass Culture 76 »
- carte bleue
- « carte culture » Université de Rouen
- paiement en ligne
- virement administratif
- prélèvement

Les autres articles restent inchangés.

✓ **REVISION DE LOYER**

Le loyer mensuel du local commercial « Exo Diet » sis 12 rue Camille Randoing est modifié pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Le nouveau loyer mensuel s'élève à 539,42 € H.T. (ancien loyer 534,44€ H.T.).

✓ **FIN DE BAIL**

Il est mis fin, à compter du 15 décembre 2014, à la location du logement situé 89 rue de la République, attribué à Madame Muriel COQUIL.

✓ **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRACIEUX**

Est acceptée la convention de mise à disposition à titre gracieux consentie par la Ville, au profit de la Caisse d'Allocations Familiales, pour l'occupation de locaux situés au rez de chaussée de l'Hôtel de Ville du 2 septembre 2014 au 2 juin 2015.

Est acceptée la convention de mise à disposition à titre gracieux consentie par la Ville, au profit de l'Hôpital de jour, pour l'occupation de la salle « Nature » au Centre Jean-Pierre PAPIN, en vue d'une activité de conte avec les enfants de l'Hôpital de jour, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Est acceptée la convention de mise à disposition à titre gracieux consentie par la Ville, au profit de l'association Z GAMES, pour l'occupation d'une salle en rez de chaussée à la Maison des Associations, en vue d'une activité de jeux sur table, à compter du 16 janvier 2015.

✓ **CONTRAT DE LOCATION**

Est accepté le contrat de location intervenu entre la société ANDRITZ et la Ville pour la location d'un parking sis rue Théodore Chennevière, dont l'accès sera ouvert au public. Cette location est consentie au 1<sup>er</sup> janvier 2015, moyennant un loyer annuel de 18 000 € H.T. révisable à chaque date anniversaire.

✓ **CESSION D'UN VEHICULE**

Le véhicule CTTE Renault Trafic Benne, immatriculé 1484 RF 76, est vendu aux enchères pour un montant de 2 600€ à VP ROUEN SARL – 555 route de Dieppe – 76710 ANCEAUMEVILLE.

□□□

**3B – COMPTE-RENDU DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE PASSES AU COURS DU SECOND SEMESTRE 2014**

Par délibérations en date du 28 mars 2014, et conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants, jusqu'à 2 millions d'euros, lorsque les crédits sont inscrits au budget. ».

En outre, l'article L. 2122-23 dispose que "le Maire doit rendre compte de sa délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal".

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'état des marchés conclus dans le cadre de cette délégation pour le second semestre 2014.

### DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC

marché/avenant/ bon de commande	notification	Objet du marché	Marchés Lots	Attributaire(s)	Montant € H.T.
bons de commandes	29/09/2014	Mobilier de bureau	lot 1	BUROSYS 1095 route de Paris 76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	4 812,91 €
bons de commandes	29/09/2014	Mobilier de bureau	lot 2	IB DIFFUSION 1 Square de Franche Comté 76240 BONSECOURS	3 124,58 €
marché	10/11/2014	Acquisition 4 copieurs et maintenance sur 5 ans	lot 1	DESK Parc de la Vatine 14 rue Raymond Aron 76130 MT ST AIGNAN	13 066 €
marché	10/11/2014	Location et maintenance sur 5 ans pour 1 copieur	lot 2	DESK Parc de la Vatine 14 rue Raymond Aron 76130 MT ST AIGNAN	12 461,30 €
marché	24/06/2014	Acquisition de matériel informatique	Lot 1 : Location de matériel informatique pour les services municipaux	CERIEL – 76230 BOIS GUILLAUME	21 082 € HT sur 3 ans
marché	25/06/2014	Acquisition de matériel informatique	Lot 2 : Renouvellement matériel informatique multimédia pour les écoles	QUADRIA – 76230 BOIS GUILLAUME	16 169,80 € HT
marché	25/06/2014	Acquisition de matériel informatique	Lot 3 : Acquisition d'un Tableau Blanc Interactif pour une école	QUADRIA – 76230 BOIS GUILLAUME	4 028,60 € HT
marché	22/07/2014	Renouvellement des liaisons du réseau des médiathèques		COMPLETEL – 76230 ISNEAUVILLE	4 200 € HT
marché	18/12/2014	Maintenance du système d'information des écoles		QUADRIA – 76230 BOIS GUILLAUME	4 895 € HT

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

marché/avenant/bon de commande	notification	Objet du marché	Marchés Lots	Attributaire(s)	Montant € H.T.
marché	15/07/14	Signalétique des propriétés de la Ville	unique	Polysign - 50, boulevard Stanislas Girardin B.P. n° 22 76141 Le Petit Quevilly	20 052,04 €
avenant n° 2	03/07/14	P.R.U. quartier Saint Cyr - création et requalification des espaces libres et des voiries	lot n° 3	Vallois Normandie - Le Vashouis - B.P. n° 90074 - 76210 - Mirville	6 571,96 €
marché	31/07/14	Démolition de bâtiments	lot n° 1 - numéros 7, 9 et 11 rue Poulain	Marelle - 20, route d'Ecretteville - 76640 - Alvimare	82 850 €
marché	01/08/14	Démolition de bâtiments	lot n° 2 - bâtiments situés 4 route de Rouen et rue du Moulins Saint Etienne	Lefebvre - 17, rue de la Plaine - 75020 - Paris	36 445 €
marché	31/07/14	Démolition de bâtiments	lot n° 3 - salle de sport du Mont Vallot	Marelle - 20, route d'Ecretteville - 76640 - Alvimare	37 700 €
avenant n° 2	22/07/14	Création d'un carrefour giratoire rue de Bourtheroulde	lot n° 1 - Voirie et réseaux divers	Asten - 27, boulevard industriel - CS 20065 - 76302 - Sotteville les Rouen	5 700,22 €
avenant n° 1	22/07/14	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - mission de conduite d'opération	unique	Groupement R.S.A. / S.E.M.A.D. mandataire R.S.A. 65, avenue de Bretagne - CS 21137 - 76175 - Rouen cedex	modification de périmètre / montant total 1 520 986 H.T. inchangé
avenant n° 5	10/08/14	Signalisation horizontale - travaux d'entretien	unique	Signature - 35, quai Gustave Flaubert - 76380 - Dieppedale	introduction de prix nouveau
avenant n° 1	25/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 1 - démolition / gros-œuvre	T2C - 473, rue des Manets - 76520 - Franqueville Saint Pierre	modification du délai d'exécution
avenant n° 1	26/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 2 - charpente bois	19 rue Mohamed Elaoufi - 27370 - Tourville la Campagne	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 3 - couverture tuiles terre cuite	1, rue du Val Asselin - 27600 - Saint Pierre la Garenne	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 4 - menuiseries extérieures aluminium	A.V.A. - Z.A. (zone artisanale) des Champs Fleuris - 76520 - Franqueville Saint Pierre	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 5 - cloisons doublages	Abbé - rue Pierre de Coubertin - 76800 - Saint Etienne du Rouvray	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 6 - menuiseries intérieures	Toutain - rue du 8 Mai 1945 - 27500 - Pont Audemer	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 7 - plafonds suspendus	Procopio - 31, rue Roger Bonnet - 76140 Le Petit Quevilly	modification délais d'exécution

avenant n° 1	27/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 8 - carrelage - faïence	Revnor - Z.A.C. du Long Buisson - 350, rue Nungesser et Coli - B.P. n° 1628 - 27016 - Evreux	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 9 - revêtement de sols	C.T.M.C. - Havre - 2, rue de Buffon - B.P. n° 303 - 76056 - Le Havre cedex	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 10 - peinture	Concept ArtetDéco -20, rue Blaise Pascal - 76140 Le Petit Quevilly	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 11 - plomberie chauffage	E.P.2.C. 3, rue Deve - 76500 - Elbeuf sur Seine	modification délais d'exécution
avenant n° 1	22/08/14	Médiathèque - réhabilitation et extension	lot n° 12 - électricité	Avenel - 1, rue Lucien Fromage - B.P. n° 41 - 76160 - Darnétal cedex	modification délais d'exécution
avenant n° 1	08/09/14	Aménagement de la rue Petou et du Centre Technique Municipal	unique	Asten - 27, boulevard industriel - CS 20065 - 76302 - Sotteville les Rouen	introduction de prix nouveaux / adaptation des quantités initiales : 16 222,13 €
avenant n° 2	10/09/14	Travaux de peinture et revêtements muraux et de sols	unique	S.O.G.E.P. - 23 B, boulevard Gabriel Péri - 76410 - Tourville la Rivière	introduction de prix nouveau
avenant n° 2	29/09/14	Travaux d'entretien de la voirie	unique	Viafrance Normandie - 4, rue du Champ des Bruy- res - 76800 - Saint Etienne du Rouvray	introduction de prix nouveaux sans incidence sur le montant du marché
avenant n° 4	29/09/14	Travaux d'entretien des toitures	unique	Gallis -111, rue du Général de Gaulle - 76520 - Franqueville Saint Pierre	introduction de prix nouveaux sans incidence sur le montant du marché
marché	07/10/14	Contrôles techniques et réglementaires des équipements et propriétés de la Ville	unique	S.O.C.O.T.E.C. - 114, rue Louis Blériot - Z.A. (zone artisanale) la Bretèque - B.P. n° 726 - 76237 - Bois Guillaume cedex	22 536,75 €
avenant n° 6	15/10/14	Signalisation horizontale - travaux d'entretien	unique	Signature - 35, quai Gustave Flaubert - 76380 - Dieppedale	introduction de prix nouveaux sans incidence sur le montant du marché
avenant n° 1	24/10/14	Entretien de bacs à graisses - curage de réseaux et regards - nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures	unique	S.E.A. 6, avenue Jean Jaurès - 91690 - Saclas	introduction de prix nouveaux sans incidence sur le montant du marché
avenant n° 3	05/11/14	Voirie - entretien et petits travaux neufs	unique	Viafrance Normandie - 4, rue du Champ des Bruy- res - 76800 - Saint Etienne du Rouvray	introduction de prix nouveau sans incidence sur le montant du marché
avenant n° 7	07/11/13	Signalisation horizontale - travaux d'entretien	unique	Signature - 35, quai Gustave Flaubert - 76380 - Dieppedale	introduction de prix nouveaux sans incidence sur le montant du marché

marché	26/11/14	Travaux sur les toitures	unique	E.N.C. C.G.B. - zone industrielle - rue du 8 mai 1945 - B.P. n° 125 - 27501 - Pont Audemer	marché fractionné à bons de commande et prix unitaires - passé pour un an - reconductible 3 fois
marché	24/11/14	Création d'un parvis aux abords du stade de la Cerisaie	unique	Asten - 27, boulevard industriel - CS 20065 - 76302 - Sotteville les Rouen	249 780 €
avenant n° 2	10/12/14	P.R.U. quartier Saint Cyr - création et requalification des espaces libres et des voiries	lot n° 1 Voirie et réseaux divers	Eiffage T.P. - 215, rue Pierre et Marie Curie - B.P. n° 28 - 76650 - Petit Couronne	6 571,96 €
avenant n° 1	09/12/14	P.R.U. Quartier Blin et Blin - requalification des espaces extérieurs	lot n° 1 - Voirie et réseaux divers	M.B.T.P. - zone industrielle de l'Oison - avenue des Ages - B.P. n° 52 - 76320 Saint Pierre Les Elbeuf	11 464,16 €
avenant n° 1	10/12/14	P.R.U. Quartier Blin et Blin - requalification des espaces extérieurs	lot n° 4 - Aire de jeux	Environnement Service - 2600, route de Neufchâtel - 76230 - Quincampoix 2555,04	2 555,04 €
marché	29/12/14	Maintenance des radiants et aérothermes	unique	Avenel Thermique - 3 rue Lucien Fromage - 76160 - Darnétal	marché fractionné à bons de commande et prix unitaires - estimation annuelle 3 130 € H.T. - passé pour un an - reconductible 3 fois

**DIRECTION CULTURE PATRIMOINE ET EDUCATION**

marché/avenant/bon de commande	notification	Objet du marché	Marchés Lots	Attributaire(s)	Montant € H.T.
marché	18/06/2014	Acquisition de mobilier scolaire école maternelle et élémentaire ( <i>marché passé pour 1 année reconductible sur 3 ans</i> )		SIMIRE 862 RUE DES CRAIS BP 12043 71020 MACON Cedex 9	Maxi 90 000 € sur 4 ans

□□□

**4 – VOIRIE - OPERATIONS ANRU PARC SAINT CYR – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame GUILLOTIN présente au Conseil Municipal la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à l'achèvement des travaux du Parc Saint Cyr à Elbeuf sur Seine.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **5 – FORMULATION D'AVIS SUR LE SCOT**

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal de formuler un avis concernant le document relatif au SCOT de la Métropole Rouen Normandie en cours d'élaboration depuis 2010.

*Rapport*

---

Monsieur GOURY déclare que, pour les élus du Front National, il n'existe pas de réelle cohérence territoriale, car le territoire sur lequel le schéma s'appliquera concerne deux agglomérations bien distinctes. Selon lui, l'identité de la Métropole n'existe pas. C'est une entité purement administrative, créée artificiellement depuis seulement 4 ans.

Par ailleurs, il regrette que soit programmée la densification urbaine aux abords des lignes de transport en commun ; il aurait préféré que soit envisagée la gratuité des transports afin d'inciter les usagers à les utiliser et favoriser ainsi les transports doux.

Il souligne cependant l'effort qui a été mené afin de limiter l'extension urbaine dans les zones rurales et les campagnes de la Métropole, et rejoint l'avis qui sera émis par la Municipalité quant à l'adoption du SCOT.

Madame GUILLOTIN considère que le SCOT ne se résume pas à l'identité du territoire, qu'il est cependant important de renforcer. La Métropole est une entité récente certes. Chacun des quatre territoires a son histoire, qu'il a souhaité mettre en commun, au travers de la Métropole, avec la définition d'un projet et d'une ambition commune.

Elle rappelle que toutes les étapes d'élaboration du document présenté ce jour ont été validées à l'unanimité des groupes politiques, et mises en ligne, à disposition de l'ensemble des habitants du territoire, leur permettant de se l'approprier. Ce projet est un projet commun, porté avec des ambitions fortes, mais c'est avant tout un projet de qualité de vie, politique, avec un vrai projet pour l'ensemble des 500 000 habitants.

Monsieur le Maire remercie les élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine » pour leur vote favorable, et ajoute que le SCOT ne se résume pas qu'à une identité. L'idée du SCOT est un projet de territoire qui concerne 500 000 habitants et 71 communes, c'est une histoire commune à travailler, et les élus de la majorité se positionnent dans la perspective de construire l'avenir plutôt que de se référer au passé, sans nier l'identité communale.

Monsieur GOURY précise que dans un souci de cohérence territoriale, historique et géographique, les élus de la minorité auraient préféré une intercommunalité dirigée vers les communes de l'Eure, le plateau du Roumois ou la campagne du Neubourg. L'intercommunalité au niveau de Rouen est plus politique que cohérente.

Madame GUILLOTIN souligne que les communes avaient trois mois pour émettre un avis quant à ce projet. Sera ensuite ouverte une enquête publique du 18 mars au 16 avril 2015. Les éléments seront ensuite analysés et repris afin de présenter le document final au Conseil Métropolitain du mois d'octobre 2015.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ensemble des orientations contenues dans le projet de Schéma de Cohérence Territoriale tel qu'il a été arrêté le 13 octobre 2014 avec les réserves suivantes :

#### Concernant le diagnostic portant sur la ville d'Elbeuf sur Seine

- La population d'Elbeuf sur Seine est en augmentation depuis l'année 2011 contrairement aux indications contenues dans le diagnostic, cette mention mérite donc d'être rectifiée.
- Le diagnostic doit être établi en cohérence avec le programme local de l'habitat qui ne fait pas apparaître de difficultés pour les accès au parc social des seniors. Le taux de vacance important des logements, évoqué dans le rapport, fait abstraction des opérations ANRU en cours sur la Ville durant le diagnostic, au cours desquelles la vacance a été organisée pour procéder à des démolitions.

#### Concernant le développement économique, commercial et touristique

- Le périmètre du secteur commercial doit correspondre au secteur du dispositif « Cœur de Pays » et doit donc être étendu, au-delà des seules rues des Martyrs et de la République.
- Le patrimoine naturel et urbain d'Elbeuf sur Seine, reconnu par le label Ville d'Art et d'Histoire en 2004, mérite effectivement de faire l'objet d'une valorisation en développant des offres touristiques, le centre ville étant cité « site touristique majeur ».

#### Concernant l'armature naturelle

- Le périmètre du corridor de la trame boisée semble présenter une anomalie à rectifier en ce qu'il cible une zone polluée d'un ancien site industriel, au sein du périmètre de la ZAC Marignan.
- Le périmètre de la trame naturelle de l'espace rural en centre ville doit être rendu compatible pour partie avec le projet préexistant de la ZAC Marignan, créée par délibération n°7 en date du 24 mai 2012. Ce projet, qui présente un fort caractère environnemental, a été élaboré en concertation continue avec les services de la Métropole.

#### Concernant la politique de transports et de déplacements

- La programmation de l'étude du 3<sup>ème</sup> franchissement mériterait d'être anticipée pour permettre une programmation opérationnelle à l'horizon 2030, sachant que cet ouvrage constitue une opportunité pour faciliter les liaisons Rouen-Elbeuf.

**6A – GARANTIE D’EMPRUNT – SA HLM DE LA REGION D’ELBEUF – PARC SAINT CYR – RUE DE LA SAUSSAYE – REHABILITATION IMMEUBLE IRIS – 72 LOGEMENTS – PRET PAM**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal de garantir l’emprunt PAM souscrit par la SA HLM de la Région d’Elbeuf dans le cadre de la réhabilitation de 72 logements de l’immeuble Iris, situé au Parc Saint-Cyr.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

**6B – GARANTIE D’EMPRUNT – SA HLM DE LA REGION D’ELBEUF – PARC SAINT CYR – RUE DE LA SAUSSAYE – REHABILITATION IMMEUBLE IRIS – 72 LOGEMENTS – PRET PAM**  
**AMELIORATION QUALITE DE SERVICES**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal de garantir l’emprunt PAM AQS souscrit par la SA HLM de la Région d’Elbeuf dans le cadre de l’amélioration de 72 logements de l’immeuble Iris, situé au Parc Saint-Cyr.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

**7 – GARANTIE D’EMPRUNT – SA HLM DE LA REGION D’ELBEUF – PARC SAINT CYR – RUE DE LA SAUSSAYE – REHABILITATION IMMEUBLES JONQUILLES, LILAS, PRIMEVERES, PERCE-NEIGE – 64 LOGEMENTS – PRET PAM**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal de garantir l’emprunt PAM souscrit par la SA HLM de la Région d’Elbeuf dans le cadre de la réhabilitation de 64 logements des immeubles Jonquilles, Lilas, Primevères et Perce-neige, situés au Parc Saint-Cyr.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire souligne que ces 3 dernières délibérations témoignent du travail important que réalise la SA HLM de la région d'Elbeuf sur le quartier du Parc Saint Cyr en améliorant l'offre de logement, tous ces travaux confortant l'économie locale,

□□□

### **8 – TRAVAUX A REALISER DANS LES BATIMENTS ET PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur MEYER propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès des différents partenaires de la Ville pour la réalisation des travaux prévus dans les bâtiments et propriétés communales.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **9 – CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – RAPPEL A L'ORDRE – CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

Madame HANCHARD présente au Conseil Municipal la convention relative au cadrage et à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

*Rapport*

---

Madame GILBERT souhaite connaître les recours possibles si les contrevenants ne viennent pas à la convocation officielle.

Madame HANCHARD précise qu'une seconde convocation sera remise en mains propres par les agents de la Police Municipale. Un signalement pourra être ensuite adressé au Procureur de la République si le contrevenant ne se présentait pas.

Le rapport de Madame HANCHARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **10 – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2015 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT**

Monsieur SALL propose au Conseil Municipal de solliciter de l'État des subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

*Rapport*

---

Madame GILBERT informe que les élus de son groupe voteront pour cette délibération, mais ne comprend pas que l'action « Défis extrêmes » propose de récompenser les mauvais élèves, ce qui à son sens est contreproductif.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de jeunes en décrochage scolaire, qui ont besoin de sortir du cadre scolaire, entourés de représentants de la loi, de travailleurs sociaux. Il s'agit de les accompagner pour pouvoir les remettre dans le circuit scolaire. Certains jeunes ont besoin d'échanger avec l'autorité, qui peut, à cette occasion, leur faire passer des messages. Ce dispositif existe depuis des années, c'est un outil, cela fait des années qu'il est financé ce qui prouve son efficacité. L'arme d'Elbeuf est le partenariat.

Madame GILBERT n'est pas convaincue qu'une séance de saut à l'élastique aide à remettre ces jeunes dans le droit chemin.

Monsieur le Maire répond que le plus important n'est pas l'activité pratiquée, qui ne sert que de support mais le temps partagé avec ces jeunes et les éducateurs. C'est le travail de l'éducation spécialisée.

Madame GILBERT souhaite savoir également si l'accueil de jeunes condamnés à des Travaux d'Intérêt Général se fait directement avec les jeunes du CCAS ou s'ils font des travaux spécifiques.

Monsieur le Maire précise que le CCAS sert de lien et de coordination avec les bailleurs, les jeunes étant encadrés par des éducateurs.

Le rapport de Monsieur SALL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **11 – POINT D'APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE (PAVA) - CONVENTION 2015 AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

Madame ADAM propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention de partenariat entre le Point d'Appui à la Vie Associative de la Maison des Jeunes et de la Culture et la Ville.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **12 – CREATION D'UNE LUDOTHEQUE - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE MARITIME**

Monsieur MEYER présente au Conseil Municipal la convention d'objectifs et de financement d'aide à l'investissement entre la CAF de Seine Maritime et la Ville d'Elbeuf sur Seine, concernant la création d'une ludothèque.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire se réjouit de cette bonne nouvelle.

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **13 – SOUTIEN A L'UNION COMMERCIALE « LES VITRINES DU PAYS D'ELBEUF » - SIGNATURE DE LA CONVENTION 2015**

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au titre de l'année 2015 à l'union commerciale « Les Vitrines du Pays d'Elbeuf », et de conclure une convention avec l'association.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **14A – ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES AU-DELA DE 23.000 € -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTION 2015 - C.O.R.E**

Monsieur COULOMBEL propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au Club Omnisport de la Région d'Elbeuf au titre de l'année 2015, et de conclure une convention avec l'association.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur COULOMBEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**14B – ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES AU-DELA DE 23.000 € -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTION 2015 - OMS**

Monsieur COULOMBEL propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2015, et de conclure une convention avec l'association.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur COULOMBEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**14C – ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES AU-DELA DE 23.000 € -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTION 2015 – TEMPO GYM**

Monsieur COULOMBEL propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association TEMPO GYM au titre de l'année 2015, et de conclure une convention avec l'association.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur COULOMBEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**14D – ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES AU-DELA DE 23.000 € -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTION 2015 – NR'GYM**

Monsieur COULOMBEL propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association Normandie Regroupement Gymnique au titre de l'année 2015, et de conclure une convention avec l'association.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur COULOMBEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**15 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2015**

Monsieur COULOMBEL propose au Conseil Municipal l'attribution de subventions, au titre de l'année 2015, à diverses associations et clubs sportifs.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur COULOMBEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **16 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION MANIFESTATION AU RCC CROSS – ANNEE 2015**

Monsieur COULOMBEL propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au RCC Cross pour la 22<sup>ème</sup> édition du semi-marathon et 10 Km des Boucles de la Seine.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur COULOMBEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que ces dernières délibérations démontrent l'attention particulière portée par la Municipalité au monde sportif. Tous ces clubs interviennent sur la partie sportive tout public mais aussi dans le cadre des ateliers récréatifs et dans le cadre des manifestations portées par la Ville à destination des elbeuviens. Plus largement, le sport est un vecteur de lien social et du bien vivre ensemble.

Ces délibérations sont la traduction budgétaire de cet intérêt.

□□□

### **17 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – ANNEE 2015**

Madame ADAM propose au Conseil Municipal l'attribution de subventions à diverses associations au titre de l'année 2015.

*Rapport*

---

#### **Intervention de Monsieur GOURY – Annexe 1**

Monsieur le Maire répond qu'il s'attendait à ce genre de texte car il a cru entendre le même dans une mairie voisine, il y a quelques jours, par un élu du Front National.

Monsieur le Maire ajoute que toutes ces associations ont une légitimité. Il aurait souhaité que Monsieur GOURY s'interroge quant à ces associations lors de la commission au sein de laquelle l'ensemble de ces subventions ont été discutées. Monsieur GOURY aurait ainsi obtenu le nombre d'adhérents.

Dans un souci de transparence, des dossiers de subventions sont remplis et les services de la Ville accompagnent l'ensemble des associations. Cela aurait évité de laisser planer quelques doutes lors du Conseil Municipal servant de perchoir plutôt que de débat serein.

S'agissant de la propagande clientéliste, Monsieur le Maire n'a pas souvenir, durant la campagne, que les élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine » se soient plaints de la Ligue des Droits de l'Homme à Elbeuf. Monsieur le Maire demande que ne soit pas fait un copier-coller de ce qui se passe à Hénin-Beaumont.

Concernant SOS Racisme, Monsieur le Maire précise que Monsieur SOPO n'est pas président de l'association à Elbeuf, et invite donc Monsieur GOURY à ne pas faire d'amalgame. Cette association ne travaille pas que sur des questions de racisme mais également sur le vivre ensemble, la tolérance, l'égalité. Les événements du 11 janvier dernier nous rappellent qu'il y a encore des sujets à travailler, et le Collectif Antiraciste est quant à lui sur tous les sujets.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les associations citées par Monsieur GOURY travaillent sur le mieux-vivre ensemble, et souligne que l'A.E.A.F.S concerne des personnes nées en France, bien intégrées, intervenant sur le champ social avec l'ensemble des associations. Monsieur le Maire invite donc Monsieur GOURY à éviter la caricature et la stigmatisation.

Monsieur GOURY conteste le fait qu'ont été présentées l'ensemble de ces associations lors de la commission.

Madame ADAM confirme que le projet de délibération a bien été présenté lors de la commission.

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté par 25 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 voix contre (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

## **18 – MISSION DE CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT – CONVENTION ANNUELLE RECONDUCTIBLE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le conventionnement entre la Ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour l'année 2015, et le versement de la contribution forfaitaire correspondant.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix est adopté à l'unanimité.

□□□

**19 – PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUELEMENT DE CONTRATS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de contrats d'agents municipaux.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**20 – PERSONNEL MUNICIPAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS ET FIXATION DE LA REMUNERATION ET DU REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature de contrats d'agents municipaux.

*Rapport*

---

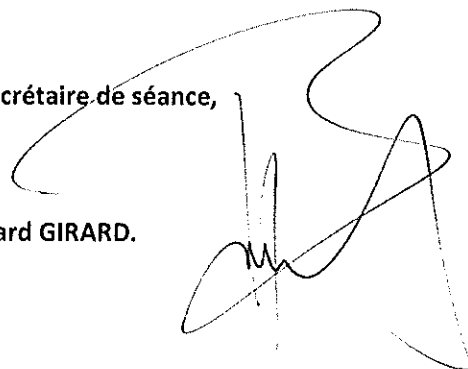
Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h50.

Le Secrétaire de séance,

Bernard GIRARD.



**ANNEXE 1****DELIBERATION N°17****INTERVENTION DE MONSIEUR GOURY**

Contrairement à ce que vous avez pu dire lors de la campagne municipale, les élus Front National d'Elbeuf ne sont pas les ennemis des associations. Pour preuve, je suis moi-même responsable d'une modeste association locale et adhérent à quelques autres.

Nous ne voulons pas tuer l'activité associative de la région, bien au contraire, elle constitue selon nous une formidable démonstration de sociabilité et d'épanouissement personnel et collectif dans les divers domaines qu'elle couvre, c'est pourquoi nous avons voté pour les précédentes délibérations d'attribution de subventions, aux associations sportives en l'occurrence.

Néanmoins, il ne faut pas occulter le fait que les aides attribuées par la municipalité à ces associations proviennent tout droit du porte-monnaie des citoyens elbeuviens et, à ce titre, il est de notre devoir de pointer du doigt les dépenses qui ne constituent pas une utilité publique, mais une propagande clientéliste avérée.

La majorité des associations aidées par la municipalité ne soulève aucune critique : les associations sportives, culturelles, savantes, bienfaitantes, sociales, artistiques, d'anciens combattants et bien d'autres n'ont plus à prouver leur utilité commune, le nombre de leurs adhérents en atteste largement.

Dans un texte publié au Journal Officiel du 19 octobre 2004, le ministère en charge des associations signifie, je cite : « Les collectivités publiques ne peuvent accorder de subventions qu'aux associations dont l'objet et l'activité présentent un intérêt indiscutable pour elles. »

Ainsi, nous sommes en droit de nous interroger sur l'intérêt indiscutable que présenteraient prétendument certaines associations aidées ou subventionnées. Je citerai en premier lieu SOS Racisme et le Collectif Antiraciste de l'Agglomération Elbeuvienne :

La lutte contre le racisme sonne comme une évidence à tout un chacun. Ceci est largement admis par les français, et surtout par la loi et la justice qui se chargent de condamner tous ceux qui feraient acte de discriminations ou d'injures raciales, évidemment.

Comme toute association loi 1901 elles ont bien entendu le droit d'exister et d'exercer à leur guise les vocations renseignées dans ses statuts, que nous ne remettons pas en cause du tout. Le Collectif Antiraciste de l'Agglomération Elbeuvienne ainsi que SOS Racisme ont été créés au même moment, 1983 pour l'une, 1984 pour l'autre. Dans sa thèse de science politique, Philippe Juhem révèle qu'à cette époque, le combat antiraciste était légitimement mené par ce qu'il était courant d'appeler le mouvement « beur », souvent des travailleurs ouvriers apolitiques issus de l'immigration maghrébine. Mais comme l'a justement écrit Serge Malik, ancien membre fondateur de SOS Racisme, le Parti Socialiste de François Mitterrand a choisi de les évincer et les marginaliser pour instrumentaliser politiquement leur combat. J'en veux pour preuve la liste des responsables successifs de SOS Racisme, tous affiliés au Parti Socialiste.

Si cette association présente un intérêt local, pourriez-vous nous donner le nombre de ses cotisants ? Pourriez-vous nous donner le nombre de cas de racisme avéré dans l'agglomération d'Elbeuf afin de pouvoir constater de l'utilité d'une telle association ?

Le fait est que ces associations ne luttent pas contre le racisme, mais favorisent les divisions entre les français à des fins politiques, au détriment de l'égalité et de la cohésion nationale. Pouvez-vous nous dire en quoi ces associations présentent un intérêt indiscutable pour la collectivité ? N'est-ce pas à la justice de traiter et de condamner les actes avérés de discriminations et d'injures raciales ?

En outre, d'autres associations attirent notre attention. Comme précédemment dit, nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que celles-ci exercent leurs activités comme bon leur semble, mais les subventions ponctionnées aux porte-monnaie des elbeuviens sont tout à fait discutables.

En effet, en quoi la Ligue des Droits de l'Homme constitue-t-elle un intérêt indiscutable pour la collectivité ? Les Droits de l'Homme sont-ils en danger dans notre ville ? Torturez-vous des opposants politiques dans les caves de l'Hôtel-de-Ville qui justifierait l'intervention d'une telle association ? Ce genre d'association locale n'a pour seules actions que de tenir quelques stands occasionnels pour enfoncer des portes déjà largement ouvertes. Ou pour venir perturber nos tractages au mépris de la démocratie et de la liberté d'expression. La Ligue des Droits de l'Homme fait tout le contraire de ce que prônent les Droits de l'Homme.

Notons également la subvention accordée à l'égard des Amis du Réseau Education Sans Frontières qui appelle au soutien des personnes entrées clandestinement en France, donc hors-la-loi. Pensez-vous réellement que, dans une ville comme Elbeuf, durement touchée par le chômage, les elbeuviens trouvent d'utilité publique de soutenir la régularisation de sans-papiers qui viendront grossir à leur tour les chiffres du chômage ? Est-il normal de subventionner des associations qui appellent à enfreindre la loi ?

Il ne fait aucun doute que les associations citées ne sont pas subventionnées dans l'intérêt indiscutable de la collectivité et des citoyens comme le préconise le ministère, mais dans le but de s'attirer la bienveillance d'une clientèle choisie. Je ne reviendrais même pas sur les largesses scandaleuses accordées à des associations communautaires aux noms évocateurs telles que : « Association Elbeuvienne des Africains du Fleuve Sénégal », « Communauté Africaine d'Elbeuf » au mépris de l'unité républicaine et l'anti-communautarisme. Elles constituent une preuve trop flagrante de ce que nous dénonçons, allant complètement outre le principe de France une et indivisible de la République, à laquelle vous vous dites néanmoins attaché.

Sur les 44 associations concernées par ces subventions, nous aurions validé l'attribution à plus des trois-quarts d'entre elles, mais dénonçons fermement celles qui n'ont aucun intérêt indiscutable pour les elbeuviens qui se retrouvent à financer malgré eux vos faveurs communautaires et clientélistes. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.